

216C1781
FR0000051070-DIV18

1^{er} août 2016

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Les sociétés de droit indonésien PT Pertamina (Persero) et les ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'acquisition que la société PT Pertamina (Persero) envisage de déposer sur les titres des ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 1^{er} août 2016 par les sociétés PT Pertamina (Persero) et les ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM.